

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire, Christian CLAVEL.

### Sont présent(e)s :

- M. Christian CLAVEL
- Mme Marie-Anne PRINCE
- Mme Monique BARRAT
- Mme Madeleine CAZES
- Mme Céline DESHONS
- Mme Fabienne MAJOUREL
- Mme Elisabeth BOUVET
- M. Christophe GROUSSET
- M. Eric MALCOSTE
- M. Augustin VIEILLARD-BARON

### Est absent (excusé) :

- M. Frank DUBIEZ

### Public :

1 personne.

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Fabienne MAJOUREL est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Bavella SABATIER , secrétaire de Mairie assiste à la réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

### - **Approbation du compte-rendu du 22 Novembre 2021**

### - **Délibérations :**

1. Création d'un poste d'adjoint administratif.
2. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement 2020
3. SMEG - Demande de subvention rénovation éclairage public
4. SMEG - Mise en discrétion du réseau télécom au lieu-dit Les Pauses
5. SMEG - Mise en discrétion du réseau éclairage public au lieu-dit Les Pauses
6. SMEG - Renforcement éclairage public au lieu-dit Les Pauses
7. SMEG - Transfert au Syndicat des Certificats d'Economie d'Energie

### *AFFAIRES EN COURS*

#### **Point sur les projets en cours :**

- Carte Communale - appel d'offre pour le Bureau d'Etudes
- Petit aménagement touristique « La Rouvière » « La Goutine »
- Chemin de Cruzet
- Verger des Sauvages
- Route D169 travaux
- Traversée du Village
- Sentiers de Randonnées « C.C. Piémont Cévenol + Communal »
- Rapporteurs MA PRINCÉ, M. BARRAT, C. GROUSSET

- Maison Bancillon
- Point sur le Service Civique - Rapporteur E. MALCOSTE
- Pôle Culture Rapporteur M.A. PRINCE

## **QUESTIONS DIVERSES.**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du PV de la réunion du 22 novembre et le Maire n'ayant reçu aucune demande de correction ou de précision il propose d'approuver en l'état ce PV

### **Approbation du procès-verbal du 22 Novembre 2021 à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **A) DELIBERATIONS**

### **1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

M. Le Maire nous informe que Mme Bavella SABATIER, secrétaire de mairie depuis de nombreuses années fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022. Le maire regrette ce départ tant son travail était apprécié mais c'est la volonté de l'agent.

Il est donc nécessaire de préparer son remplacement en recrutant une personne qui sera placée sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C). La durée hebdomadaire sera équivalente à celle d'aujourd'hui soit 18h30 à répartir sur 2 ou 4 demi journées.

Ces 18h30 comprennent les temps passés au conseil municipal et aux dépouillements le ou les jours d'élection. Qualités requises pour occuper le poste : discrétion, connaissances des logiciels classiques de la suite « Office » (word, excel etc), disponibilité et goût d'apprendre, être autonome et capable d'initiative, accueil et conseil à la population. Métier très polyvalent et varié.

La personne sera dans un premier temps embauchée avec un CDD jusqu'au 1<sup>er</sup> avril date du départ en retraite de Mme Sabatier puis sera régularisée sur un poste de la FPT.

Le maire demande donc l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif et de procéder à la recherche d'un candidat.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **2. RAPPORT DUR LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT RPQS 2020.**

Ces rapports étant disponibles au secrétariat de la mairie, les membres du Conseil municipal ont pu en prendre connaissance et demander toutes les explications qu'ils souhaitaient.

M. le Maire reprend donc que les éléments essentiels de ces rapports et les variations importantes depuis l'année précédente à savoir :

#### **RPQS AEP 2020 :**

la variation du nombre d'abonnés, la consistance des réseaux, les quantités d'eau prélevées et celles facturées aux abonnés, ainsi que la qualité de l'eau distribuée. Il constate que si les quantités prélevées ont baissé suite à la réfection d'une partie du réseau et au traitement rapide des fuites repérées grâce à la télésurveillance, la consommation facturée dont la baisse est constatée depuis quelques années n'a pas été enrayée. Il fait le point sur la programmation des opérations de renouvellement des conduites avec en priorité dès 2022 le remplacement de la section entre les Pauses et La Laurède puis toutes les zones qui seront impactées par les travaux de mise en sécurité de la traversée du Village dont la conduite est en AC qui montre de nombreux signes de faiblesse et dont les réparations sont très chères.

La qualité de l'eau est bonne sur nos 5 réservoirs avec une nuance pour celui de La Rouvière dont les analyses globalement bonnes font apparaître des résultats non constants ce qui nous conduit à maintenir les dispositions prises sur l'utilisation de cette eau pour l'alimentation et notamment des nouveaux nés..

Le Maire rappelle que sur le réseau de La Rouvière il y a semble-t-il chez certains abonnés un mélange d'eau publique et celle provenant d'une source privée non traitée mais il est difficile de constater si les dispositifs empêchant le mélange des eaux est conforme à la réglementation car il faut aller vérifier les parties privées des installations des abonnés .

Le maire rappelle que la baisse continue des quantités facturées va poser problème pour l'équilibre du budget AEP et surtout pour les opérations de renouvellement de réseau futur.

Le maire propose de valider ce **RPQS AEP 2020**

**Vote Pour à l'Unanimité**

### **RPQS Assainissement 2020**

Le maire signale un abonné de plus ce qui porte à 45 le nombre d'abonné au réseau public d'assainissement collectif. La quantité d'eau traitée est également en baisse. Le contrôle de la station d'épuration réalisée par les techniciens du département montre que son fonctionnement est correct.

Le problème est que le budget Assainissement est déficitaire structurellement déficitaire et ne doit son équilibre qu'à la « cagnotte » qui avait été mise en place lors de la réalisation du réseau d'AEP.

Une augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement sera soumise au conseil municipal pour l'année 2022. Le maire propose de valider ce **RPQS Assainissement 2020**

#### **Vote Pour à l'Unanimité**

### **3.SMEG -DEMANDE de SUBVENTION pour la RENOVATION de L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le maire rappelle que le but de la rénovation de l'éclairage public est de faire des économie d'énergie, de le rendre moins agressif pour la faune sauvage et de le rendre compatible avec les prescriptions de la charte du Parc National des Cévennes en terme de valeur d'éclairage et de couleur.

Il rappelle également que le conseil municipal l'a autorisé à demander une subvention pour rénover notre éclairage public au Parc National des Cévennes dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat. A l'origine le montant de la subvention devait s'élever à environ 70% du montant des travaux. Depuis et compte tenu des demandes de subvention présentées au PNC

par d'autres communes celui-ci a réduit le montant prévu aux communes qui ne s'élève maintenant qu'à 35%. Pour compenser cette baisse tout en maintenant cette opération le maire propose au conseil municipal de faire appel au SMEG qui a les compétences en matière d'éclairage public.

Le maire propose donc qu'une demande d'un montant de 9000€ HT soit présentée au SMEG en complément de la subvention demandée au PNC.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **4. SMEG - MISE EN DISCRETION du RESEAU TELECOM au HAMEAU des PAUSES.**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un Point à Vocation Touristique lancé par le département la commune a répondu en proposant deux points un sur la RD 347 entre Bantarde et Les Fourniels et l'autre sur la RD 153 aux Pauses. Sur ce dernier point existe un réseaux de fils électriques et télécom alimentant les maisons du hameau. La présence de ces fils est un point très négatif et il est nécessaire de les mettre en discrétion afin de dégager la vue sur la vallée .

Le maire a consulté le SMEG pour réaliser l'étude nécessaire à la mise en discrétion de ces fils. Le SMEG a rendu le résultat de son estimation dont le montant des travaux s'élève à :

37 000€ HT (44 400€ TTC) dont 333€ HT d'études que la commune s'engage à régler si de par son fait les travaux ne se faisaient pas.

Le maire propose au Conseil municipal de prendre acte du projet et de son évaluation approximative et de s'engager à verser sa participation aux études pour un montant de 333,00€HT en cas de renoncement au projet du fait de la commune..

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **5. SMEG - MISE en DISCRETION de L'ECLAIRAGE PUBLIC au HAMEAU des PAUSES**

Pour le même projet il y a lieu de mettre en discrétion le réseau d'éclairage public

Le maire a consulté le SMEG pour réaliser l'étude nécessaire. Le SMEG a rendu le résultat de son estimation dont le montant des travaux s'élève à 73 000€ HT (87 600€ TTC) dont 876 € Ht de frais d'études que la commune s'engage à régler si de par son fait le projet de se faisait pas.

Le maire propose au Conseil municipal de prendre acte du projet et de son évaluation approximative et de s'engager à verser sa participation aux études pour un montant de :876,00 €HT en cas de renoncement au projet du fait de la commune..

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **6. SMEG - RENFORCEMENT de L'ECLAIRAGE PUBLIC au HAMEAU des PAUSES**

Pour le même projet il y a lieu de renforcer l'éclairage public à ce point.  
Le maire a consulté le SMEG pour réaliser l'étude nécessaire. Le SMEG a rendu le résultat de son estimation dont le montant s'élève à 6 000€ HT (7200€ TTC) dont 180€ HT d'études que la commune s'engage à régler si le projet ne se faisait de par son fait.  
Le maire propose au Conseil municipal de prendre acte du projet et de son évaluation approximative et de s'engager à verser sa participation aux études pour un montant de :180,00 €HT en cas de renoncement au projet du fait de la commune..

**Approuvé à l'unanimité**

#### **7. SMEG - TRANSFERT au SMEG des CERTIFICAT d'ECONOMIE d'ENERGIE (CEE).**

Le maire rappelle le principe des CEE mis en place par l'ETAT qui oblige les fournisseurs d'énergie à inciter les consommateurs à réaliser des travaux engendrant des économie d'énergie. Les travaux dont nous confions la maîtrise d'œuvre au SMEG génèrent l'attribution de CEE à la commune. Le SMEG nous propose par convention d'octroyer des aides plus importantes à la commune si elle lui restitue les CEE et leur gestion.  
Compte tenu des avantages que la commune en tire le maire propose que le conseil municipal lui donne l'autorisation de signer cette convention.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **AFFAIRES EN COURS**

Point sur les projets en cours :

- a) Carte communale : la recherche d'un bureau d'études est en cours, la remise des propositions est fixée au 20 décembre 2022. A ce jour seul 2 bureaux d'études ont retiré les pièces nécessaires pour faire faire une offre. Nous ouvrirons les offres reçues début 2022 je demanderai à la DDTM d'assister à cette ouverture des plis.
- b) mise en sécurité de la traversée du village : Le maire rappelle que pour cette opération nous en sommes actuellement qu'à la phase de l'Etude. A noter que nous avons reçu l'accord de subvention département pour cette étude (60% du cout de l'étude) Une réunion préparatoire avec INFRAMED qui est notre maître d'œuvre dans cette opération est programmée pour le 7 décembre à 9h. Les membres du conseil sont naturellement conviés et je demanderai au Conseil départemental (l'Unité territoriale d'Ales qui est chargée des routes et l'Ut du vigan qui est chargée de superviser l'opération).
- c) Petit Aménagement à Vocation Touristique (PAVT) au hameau des Pauses sur la RD 153 et à La Goutine sur la RD 347. Comme vu dans les délibérations ci-dessus le but de ces projets est de mettre en valeur les panorama sur la vallée de Cros et au delà pour le PAVT des Pauses et sur les montagnes de Monoblet, la vallée du Gardon et la plaine de Conqueyrac au PAVT de la Goutine. A ces points il est prévu d'installer une table d'orientation, du mobilier de Pique-nique et de la signalétique et 2 ou 3 places de parking. Le maire a pris contact avec le responsable du service des routes départementales en Piemont cévenol pour voir la faisabilité vis à vis de la circulation routière. Une visite sur place doit être réalisée début décembre.  
A priori pour les Pauses il ne devrait pas y avoir de problème mais ce sera plus compliqué pour le PVAT de La Goutine. Pour la table d'orientation le maire a pris contact avec un atelier situé à Langogne qui réalise ce type de produit afin d'en connaître le coût. Le maire demande à Eric Malcoste de l'accompagner afin de faire des photographies des vues pour que l'atelier puisse faire un pré-devis.
- d) Chemin de Crouzet.  
Le chemin est terminé et maintenant goudronné. L'accord de cession gratuite de la parcelle de M. Talbot n'est pas encore parvenu à la mairie. Le courrier se serait perdu à la poste de New York où réside M. Talbot. Si l'accord n'arrivait pas rapidement nous condamnerions le chemin afin d'en interdire l'accès comme convenu à l'origine de l'opération en attendant l'aboutissement de la procédure d'expropriation que nous ne manquerions pas d'engager. Mais le maire a confiance dans la raison des utilisateurs de ce chemin.
- e) Verger des Sauvages – rapporteur C. GROUSSET  
Début Octobre un point sur l'avancement et la finalisation du Verger des Sauvages a été fait par C. Grousset avec le pépiniériste Johan Bérard a qui avait été confié le marché de définition du verger et de la fourniture et de la plantation des arbres. Cette opération a été financée à 80% par le Conseil Régional Occitanie.

Le constat est désolant, une modification du cahier des charges est établie avec des contraintes de prix de délais et plantation des plants supprimés ou manquants.

Un nouveau rendez-vous est pris fin novembre pour réception finale de ce lieu initié et bien défendu par P. DESHONS au sein du précédent Conseil Municipal.

Des bancs et tables de pique-nique seront installés pour agrémenter ce jardin accessible par le chemin des Chasseurs.

Un projet pédagogique est à construire pour les écoles primaires et collège

#### f)Route D169 travaux à La Laurède

Les travaux de reconstruction du mur de soutènement de la RD 169 effondré lors des intempéries de septembre 2021 et qui avait conduit à interdire toute circulation sur la RD169 au delà de La Laurède sont terminés et bien faits. La route est à nouveau ouverte aux circulations routières depuis le 11 novembre 2021.

#### g) Sortie du village coté Saint Roman de Codières. Mur de soutènement de la RD169

Le premier projet des services du département conduisait à fermer la route à la sortie du village coté Saint Roman pour 2 ou 3 mois afin de pouvoir réaliser la reconstruction de ce grand mur situé au dessus du Vidourle. Le maire ayant refusé une interruption de circulation si longue qui rallongeait fortement le parcours du transport scolaire et celui des habitants de la route vieille et ceux situés entre le pont neuf et la Maderie (obligés de passer par le col de Bantarde), une autre solution a été proposée celle de déplacer la route coté montagne afin de réduire l'importance des travaux et diminuer les efforts dus charges roulantes exercées sur le mur. Pour cela il était nécessaire que M. Tedmann et Mme Fenech propriétaires des terrains en bord de route en cède une partie afin de déplacer la chaussée. Les propriétaires conscients de l'impact de ces travaux sur la population si la route devait être fermée pendant 2 à 3 mois ont accepté de céder les terrains nécessaires environ 700m².

h) Transport scolaires : A la demande du maire qui avait été interpellé par des parents d'élèves 2 arrêts de bus « officiels » ont été créés par la Région Occitanie qui a maintenant la compétence « Transport scolaire ». Le premier appelé « La Mazade » et qui pour des raisons inconnues avait été placé au Pont Neuf a été ramené au Parking du temple et le second qui celui de la mairie a été officialisé.

#### i) Sentiers de Randonnées « C.C. Piémont Cévenol + Communal « Rapporteurs M. BARRAT C. GROUSSET

Le balisage des derniers sentiers communaux sont effectués par Elisabeth, Monique, Christophe et Eric. Christophe doit rencontrer M. COMASTRI pour définir le tracé adéquat du chemin reliant Figaret Faventines Monoblet.

La draille sera bientôt équipée de chicanes en bois et fer à béton pour se préserver du passages de tous véhicules à moteur.

Chemin du Mas de Bourguet , 200 m à nettoyer.

#### j)Maison Bancillon LE PONT

M. le Maire nous informe de son entretien avec Mme Georgette Bancillon Berthézène,

La propriété Le Pont (trois bâtiments) va être mise à la vente aux enchères pour un seul lot.

Si s'est possible de séparer (La Grange + pré) la Commune s'en portera acquéreur dans un projet futur d'une salle polyvalente. Le maire reprendra contact avec la famille pour savoir si le découpage en 3 lots est faisable (lot 1 : maison d'habitation, lot 2 grange + pré lot 3 autres terres et autres bâtiments)

#### k)Point sur le Service Civique - Rapporteur E. MALCOSTE –

La mission sera liée à l'environnement sous la responsabilité de deux référents

E. MALCOSTE et Gaétan DHOMBRES pour 3 à 4 heures semaines pour un contrat de 6 mois.

Le Département s'occupe de la gestion administrative et financière du contrat.

Jeune de 17 à 30 ans

Revenus 473.00€ + RSA + 107.58 E de prestations...déplacement panier

#### l)Pôle Culture Rapporteur M.A. PRINCE

L'Association ECOUTE & REGARD a un nouveau président : M. Philippe BOUVET

Ce vendredi 26 novembre une conférence est donnée sur LES VITRAUX.

Le Goûter du Club des Aînés se déroulera le Jeudi 16 décembre si les règles sanitaires n'ont pas changé d'ici là.

#### m)Reprise des terres agricoles abandonnées (rapporteur Augustin Vieillard-Baron)

M. Vieillard Baron qui a participé à une réunion de Jeunes Agriculteurs expose que l'article L125-1 du Code rural permet sous certaines conditions de confier à des agriculteurs des terres agricoles non ou mal entretenues par

leurs propriétaires afin de les exploiter en agriculture raisonnée. Il se propose de faire un recensement des terres agricoles non exploitées de la commune qui pourraient entrer dans ce cadre là.

Le conseil municipal est d'accord sur un approfondissement de ce sujet car il semble qu'il y ai de nombreux terrains en friche autrefois étaient vergers ou vignes. Et il y a quelques jeunes agriculteurs qui sont en recherche de terrains.

Le conseil se dit prêt à l'accompagner pour établir un dialogue entre propriétaire et futur exploitant.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée,

Le Maire clos la séance à 20 h 30.